

MILA

Toujours pas de nouvelles du petit Anis

Disparu depuis mardi 15 septembre vers 10 heures du matin, le petit Benredjem Anis, âgé d'à peine 5 ans, n'a plus donné signe de vie et c'est tout Mila qui est en émoi !

Venu de Chelghoum Laïd, avec sa mère, pour une visite chez ses grands-parents maternels, Anis, qui jouait comme tous les enfants de son âge devant le domicile familial des Bouhbila à la cité El Kouf à Mila, a soudain échappé à la surveillance de la famille. Alertée et affolée,

la famille Bouhbila a immédiatement avisé la police qui, depuis, a employé de gros moyens, matériels et humains, y compris les chiens renifleurs, à la recherche du petit «ange» disparu dans des conditions mystérieuses. Depuis, des brigades combinées de la

police, de la gendarmerie et de la Protection civile sont sur le qui-vive, à la recherche du moindre indice.

Le wali de Mila, M. Madani Fouatih Abderrahmane, s'est rendu, ce jeudi après-midi, au domicile des grands-parents à Mila, afin de leur exprimer toute sa sympathie et ses plus vives émotions, mais aussi pour leur réaffirmer tout son engagement, en tant que premier responsable de la wilaya, à suivre pas à pas le

déroulement de cette opération, bien menée, faut-il le souligner, par tous les services concernés et l'implication de beaucoup de citoyens, particulièrement les jeunes, ici à Mila !

En attendant d'heureuses nouvelles, pour les heures à venir, nous reviendrons sur cette triste affaire qui était au centre de toutes les discussions, localement et même dans toute la région.

Abdelmadjid M'haïmoud



Photo : DR

BLIDA

Plus de 200 taxis clandestins arrêtés par la police

Lors d'une campagne visant à combattre le fléau des taxis clandestins à Blida, plus de deux cents chauffeurs ont été arrêtés par les policiers de la voie publique de la Sûreté de wilaya de Blida en flagrant délit de pratique illicite de transport de personnes. Des P-V leur ont été dressés en vue de la mise en fourrière de leurs véhicules.

Cette campagne, avons-nous appris, est venue suite à plusieurs plaintes déposées par les chauffeurs de taxis légaux qui ont constaté la propagation des taxis clandestins dans la ville de Blida, notamment en fin de journée lorsque le transport public s'arrête de fonctionner.

M. B.

Arrestation d'un dangereux criminel

Un dangereux criminel âgé de 23 ans, qui semait la terreur dans la commune de Beni Mered, à 7 kilomètres au nord de Blida, a été arrêté, jeudi dernier, par les éléments de la BRI qui, après une perquisition dans son domicile, ont découvert une arme à feu, un harpon ainsi que des épées et poignards.

L'arrestation de ce criminel est venue sur la base de plaintes déposées par plusieurs citoyens qui ont fait l'objet de vols et de menaces perpétrés par celui-ci. Identifié, il a été arrêté et présenté au procureur de la République du tribunal de Blida qui l'a placé sous mandat de dépôt pour atteinte aux personnes et à leurs biens ainsi que pour détention d'arme à feu de septième génération.

M. B.

Découverte du cadavre d'une femme en état de décomposition

Un corps sans vie d'une femme de 54 ans vient d'être découvert à l'intérieur de sa maison située à la cité Bounaâma-Djillali, à Blida.

Vu l'état de décomposition avancée du cadavre, les éléments de la Protection civile ont dû employer des moyens spéciaux ainsi que des masques à gaz pour transporter le corps vers la morgue de l'hôpital Frantz Fanon de Blida. Une enquête a été ouverte pour connaître la cause de sa mort.

M. B.

EL AMRA (AÏN DEFLA)

Un homme qui payait avec des chèques en bois derrière les barreaux

Le mis en cause est un habitant de la ville d'El Amra, dans le douar Drabla, à 20 km au nord du chef-lieu de wilaya Aïn Defla. Selon les informations en notre possession, cet individu s'est associé avec un concessionnaire de véhicules établi à Aïn Defla.

On indique qu'ensemble, les deux individus ont eu à traiter plusieurs affaires en commun. De ce fait il a été dans un premier temps mis en confiance par son partenaire qui s'est montré régulier.

Après un certain temps, l'individu, K. M., âgé de 52 ans, a émis deux chèques au profit du concessionnaire respectivement de 270 millions et de 150 millions de centimes, soit 420 millions au total, avant de disparaître dans la nature. Lorsque le concessionnaire a présenté les deux chèques à la banque, il lui a été signifié que, non seulement le compte

de ce client n'était pas approvisionné, mais de plus, il a été clôturé. Le bénéficiaire a alors déposé une plainte pour escroquerie.

La poursuite judiciaire a débouché, après jugement par contumace, puisque le mandat d'arrêt émis n'avait pas abouti, sur la condamnation du mis en cause à une peine d'emprisonnement ferme de trois années, le remboursement au plaignant les 420 millions de centimes avec, en sus, 50 millions de dommages et intérêts et à l'acquittement des frais de justice engagés par le commerçant.

Voyant que l'escroc restait introuvable, malgré les recherches engagées par les services de sécurité, la victime a engagé un agent de poursuite pour le localiser. Pendant plusieurs jours, l'individu a été filé depuis la sortie de son domicile jusqu'à un pied à terre sis dans un quartier de la capitale en l'occurrence Saïd-Hamdine. Le «détective» engagé a pu ainsi, non seulement localiser le pied à terre mais aussi remarquer certaines de ces

habitudes. Ainsi, il a pu noter que tous les matins, l'homme prenait son petit-déjeuner dans l'un des cafés du quartier Saïd-Hamdine. Le commerçant escroqué, après avoir vérifié lui-même les résultats obtenus par le détective, s'est alors dépêché d'aller avertir les services de police du quartier en présentant l'arrêt de la Cour de justice.

Les policiers, convaincus, ont alors monté une opération au milieu d'une des matinées qui ont suivi. Selon les dires, quatre agents de la police judiciaire, en civil, sans attirer l'attention de l'individu recherché, l'ont interpellé au moment où il venait de payer ses consommations. Cerné, l'individu a alors obtempéré à l'arrestation sans manifester aucune velléité de tentative de fuite. La plainte ayant été déposée au niveau de la Sûreté de wilaya de Aïn Defla, l'individu a été transféré et incarcéré au centre pénitentiaire de Aïn Defla directement puisque l'affaire avait été déjà jugée.

Karim O.

Trafic d'armes de chasse à Laghouat et Djelfa

Les gendarmes activant dans les wilayas de Laghouat et Djelfa ont arrêté 22 personnes faisant partie, selon le communiqué de la cellule de communication du haut commandement de la Gendarmerie nationale, de deux réseaux de trafic d'armes à feu.

Selon le bilan des saisies, ces armes sont celles généralement utilisées par des chasseurs mais aussi par les terroristes et les grands criminels lors des attaques à main armée. Le premier réseau a été démantelé à Laghouat. 10 personnes soupçonnées de détention illégale d'armes à feu et de munitions ont été arrêtées puis déférées devant le procureur de la même ville. Le magistrat a placé sous mandat de dépôt 8 personnes.

Lors de leurs investigations, les gendarmes avaient saisi 7 fusils de chasse, 1 fusil à pompe, 1 PA (pistolet automatique), un important lot de munitions et des accessoires pour

confectionner des cartouches, 2 paires de jumelles, 5 téléphones portables et une somme de 2 791 000,00 dinars. Le second réseau est tombé à Messaâd dans la wilaya de Djelfa. Tout a commencé par l'interpellation de 6 personnes qui circulaient à bord de 2 véhicules. Suite à un contrôle routinier les gendarmes ont découvert que ces personnes transportaient 5 fusils à pompe, 3 fusils de chasse et 10 000 cartouches. Poursuivant leurs recherches dans d'autres localités dans la même wilaya, les enquêteurs ont, en outre, mis la main sur 4 autres fusils de chasse. Une fois l'enquête clôturée, les gendarmes de Messaâd ont arrêté 12 personnes. Présentées devant le procureur de cette localité, l'accusation de constitution de bande de malfaiteurs et détention illégale d'armes à feu leurs ont été signifiées. 4 d'entre elles ont été placées sous mandat de dépôt et les autres devront comparaître devant le juge en citation directe.

Abachi L.

RELIZANE

Saisie de deux pistolets automatiques, des munitions et une arrestation

Un individu suspect d'être armé vient d'être arrêté par les éléments de la brigade d'intervention «BRI» relevant de la Sûreté de wilaya de Relizane, selon des sources concordantes, a-t-on appris.

Les enquêteurs chargés de cette affaire munis d'un mandat de perquisition ont découvert chez lui deux pistolets, une quantité de cartouches, des vête-

ments qui ressemblent à des tenues militaires, et une carte mémoire, suite aux renseignements parvenus au service faisant état de la présence d'un sus-

pect possédant des armes et un arsenal de munitions. Après des investigations diligentées par les mêmes services chargés de l'enquête et la fouille de son domicile, ils ont découvert deux pistolets automatiques de marque «Brita» et «Moude», une quantité de cartouches, des tenues militaires et une carte mémoire

contenant des scènes de djihad, ajoute notre source d'information. L'inculpé dans cette affaire a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Relizane qui a ordonné son incarcération pour détention d'armes et de munitions sans autorisation, ajoute la même source.

A. Rahmane

AÏN-TÉMOUCHENT

Décès du hadj porté disparu à La Mecque

Une semaine après le tragique accident de la grue qui s'est effondrée sur les hadjs et qui a coûté la vie à 108 d'entre eux dont un Algérien, et après avoir annoncé la disparition de deux hadjs originaires de la ville de Hammam Bou-Hadjar, jeudi dernier, on a appris le décès de l'un d'eux, en l'occurrence Benattia Bouazza, âgé de 58 ans, entrepreneur de son état et propriétaire d'un commerce de vente de matériaux de construction, habitant la ville de Hammam Bou-Hadjar. Le défunt a été porté disparu juste après la chute de la grue, tandis que son cousin, B. S., d'après les informations émanant de l'Arabie Saoudite, se trouve blessé dans un hôpital à Riyadh.

S. B.